

[Informations générales](#)
[Plan de situation](#)
[Disponibilité des résultats](#)
[Informations disponibles pour la station](#)

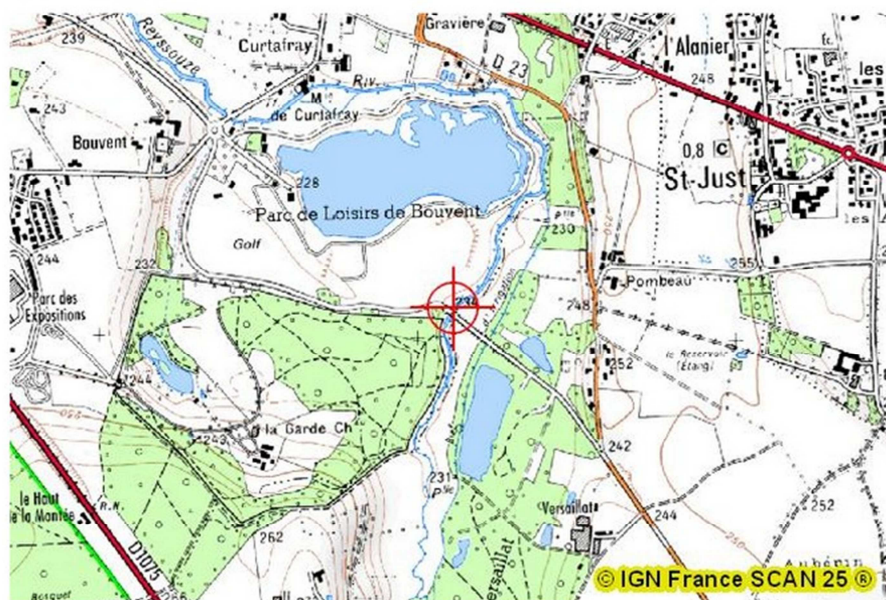
Informations générales sur la station

Informations générales sur la station

Département	01
Localisation	Pont reliant Bouvent à la D23
Code hydrographique	U40-0400
Point kilométrique	935591
X Lambert 93	874772
Y Lambert 93	6567760
Code de la masse d'eau	FRDR594
Type CEMAGREF de la masse d'eau	MP15
X Lambert II étendu	
Y Lambert II étendu	
Altitude	230
Surface du bassin versant	
Finalité de la station	CO
Maître(s) d'ouvrage (*)	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse , Dreal Rhône-Alpes , Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

(*) Plusieurs maîtres d'ouvrage peuvent avoir contribué à la station selon le type de données ou de période.

Plan de situation



Disponibilité des résultats

Années 1970 à 1989

Années	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Années 1990 à 2009

Années	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Années 2010 à 2014

Années	10	11	12	13	14
Physicochimie					
Micropolluants					
Biologie					

Légende

	données disponibles
	absence de donnée

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2013	BE	TBE	BE	TBE	Ind	BE	TBE	BE				BE		MAUV ①
2012	BE	TBE	MOY ①	TBE	Ind	BE	TBE	BE				MOY		MAUV ①
2011	MOY ①	TBE	MOY ①	TBE	Ind	BE	TBE	MOY				MOY		MAUV ①
2010	MOY ①	TBE	MOY ①	BE	Ind	BE	TBE	MOY				MOY		MAUV ①
2009	BE	TBE	MOY ①	BE	Ind	BE	TBE	BE	BE			MOY		MAUV ①
2008	TBE	TBE	MOY ①	TBE	Ind			BE	BE			MOY		

(1) Année la plus récente de la période considérée pour l'évaluation de l'état.

(2) Voir *Nota* concernant l'élément de qualité "Poissons" à la rubrique *évaluation de l'état*.

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Impression de la page : Pour une impression correcte des cases de couleur sous Internet Explorer, vous devez cocher l'option "Imprimer les couleurs et les images d'arrière plan" (Menu : "Outils" > "Options Internet..." > onglet : "Avancé" > case à cocher "Impression en cours").



Évaluation de l'état des eaux douces de surface

Les résultats sont présentés conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface (format PDF ; 8 Mo).

Ainsi, les résultats pris en compte pour l'évaluation des éléments biologiques et physicochimiques de l'état écologique de l'année N sont ceux des années N et N-1. Les résultats pris en compte pour l'évaluation de l'état chimique et des polluants spécifiques de l'état écologique de l'année N sont les derniers connus des années N-2, N-1 et N.

L'ancien système d'évaluation de la qualité des eaux, le SEQ-Eau, n'est plus en vigueur depuis mars 2009.

Nota : Sur 10 types de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, les résultats obtenus pour l'indice poisson rivière (IPR) sur les sites de référence, censés être, par définition, très bons, s'avèrent moyens, médiocres ou mauvais. Dans l'attente des résultats d'un travail en cours avec l'ONEMA sur la prise en compte de l'IPR, visant à préciser la pertinence de cet indice sur les types de cours d'eau précités (TP5, TP2, TP7, TP6, PTP8, PTP8-A, TP1, TP4, MP2, GMP7), l'élément de qualité « Poissons » est considéré comme indéterminé et n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'état écologique concernant ces types de cours d'eau.